

**PROCÈS VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du 23 février 2023**

L'an deux mille vingt trois et le vingt trois février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela	P	
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	E	Excusé pouvoir Mme BITTARD
3 SLISSA Monique	P		21 DARDENNES Julien	E	Excusé pouvoir Mr MUSSO
4 TONARELLI Pierre	P		22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie	E	Excusée pouvoir Mme SLISSA	23 ADAMI Eric	E	Excusé pouvoir Mme PASQUALETTO - AMIEL
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	E	Excusé pouvoir Mr LEONETTI	28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	E	Excusée pouvoir Mr Le Maire	29 CABRAS Jean-Claude	A	
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	E	Excusée pouvoir Mme FIORILE-REYNAUD Joëlle
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	A		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

**Excusé(e)s :** CHAVE Sophie - BOUCHET Grégory – TCHELEKIAN Caroline - GIALLO Audrey- DARDENNES Julien – ADAMI Eric - GORLIER LACROIX Solange

**Absent :** VASSALO Carine - CABRAS Jean-Claude

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

**P :** Présent    **A/E :** Absent ou Excusé

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023**

**ORDRE DU JOUR**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 Janvier 2023**

**Tableau des Marchés publics attribués en Janvier 2023**

**RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :**

1 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AK 541 – 542

**RAPPORTEUR : Didier LONG**

**CULTURE :**

2 - MODIFICATION ET MISE A JOUR DES TARIFS DES ACTIVITÉS ID GEEK DE L'IDEETHEQUE

3 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE TECHNI-SCENE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS

4 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MUSIQUE EN VIE

5 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE LES VOIX NOMADES

6 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION "COMME UN ACCORD "

**RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO**

**FINANCES :**

7 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL CAMPAGNE 2023 - RÉNOVATION STRUCTURELLE ET THERMIQUE DE TROIS BÂTIMENTS SCOLAIRES

8 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DE L'ÉTAT AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) POUR L'ANNÉE 2023

9 - AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

10 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET 2023 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

**RAPPORTEUR : Sylviane REAU**

**CAUSE ANIMALE :**

11 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »

**SPORTS :**

12 - STAGE "OMNISPORTS" 2023

**RAPPORTEUR : Le Maire**

**RESSOURCES HUMAINES :**

13 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

**POLITIQUE DE LA VILLE :**

14 - SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE

15 – SUBVENTION A LA CROIX ROUGE

\*\*\*\*\*

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2023**

**Monsieur le Maire** : Des questions ? Des remarques ?

**Mme FIORILE REYNAUD** : Bonjour à tous. Monsieur AMIEL, à l'occasion des vœux à la population, vous vous êtes réjoui de l'exemple que le conseil des Minots et donc, par voie de conséquence, leurs parents nous ont donné en termes de démocratie. L'engagement que les enfants ont développé est réjouissant et cela prouve l'attente de nos concitoyens sur la commune, d'une prise en compte d'avis pluriels dans une ville au pluriel.

Lors du dernier Conseil municipal, j'ai encore ressenti un décalage entre vos élocutions publiques et vos prises de parole face aux opposants élus démocratiquement que nous sommes. Je vous rappelle qu'aux dernières élections municipales, vos oppositions réunissent plus de voix que celles obtenues par votre liste. J'ai même ressenti de la colère suite à la tenue des débats dont vous êtes responsable, sur le fond comme sur la forme. Vous êtes, en tant que maire, responsable de la police des débats et pas seulement pour couper la parole lors de questions gênantes. Les Pennois et les Pennoises que nous représentons tous ici attendent que leur ville soit administrée dans le respect des avis de chacun : c'est cet exercice qui nous est réclamé. Or, lors du Conseil municipal du 26 janvier 2023, Monsieur AMIEL, vous avez démarré le débat sur des considérations de grosseur de caméras qui n'avaient rien de polémique, mais relevaient d'un champ lexical plutôt grossier. Ensuite, vous avez interpellé mon collègue sur des analyses de personnalités qui vous sont propres et qui n'ont rien à voir avec des débats d'idées.

Que diriez-vous si, lors d'un débat en Conseil municipal, nous nous permettions de définir votre profil psychologique ? Monsieur AMIEL, en tant que citoyenne et élue, comme les Pennoises et les Pennois, j'attends que le Conseil municipal soit un débat d'idées et non le lieu de propos à la limite de la grossièreté ou de critiques personnelles sur les uns ou sur les autres, comme vous vous y autorisez régulièrement. Merci donc d'être exemplaire dans vos propos pour pouvoir être légitime dans votre fonction de police des débats.

Tout le Conseil municipal, conseillers de la majorité comme de l'opposition, écoute avec courtoisie et sans faire aucune remarque vos longues interventions qui sont souvent des monologues ; même si les regards entre nous sont souvent explicites. Je vous remercie de recevoir notre expression avec la même courtoisie.

**Monsieur le Maire** : Pour ce qui est du monologue, vous venez d'en faire un bel exemple. Je ne pense pas avoir de leçon de courtoisie à recevoir vu tout ce que j'ai pu me prendre depuis des mois et des années de votre part. J'acte votre longue intervention.

Monsieur FARCI, pardon.

**M. FARCI** : Merci Monsieur le Maire. Mon intervention sera très rapide et s'adresse à Monsieur FUSONE. En effet, lors du précédent Conseil municipal, Monsieur FUSONE a affirmé que Les Pennes-Mirabeau étaient, je cite : « la 5<sup>e</sup> ville de France dans laquelle la délinquance progressait le plus ». D'après lui, ces chiffres proviendraient du ministère de l'Intérieur. Je souhaitais donc simplement demander à Monsieur FUSONE de me communiquer cette étude du ministère de l'Intérieur afin que nous puissions l'analyser. Je vous remercie par avance.

**M. FUSONE** : Oui, il n'y a vraiment aucun souci. Fin mars, elle sera communiquée à l'ensemble des Pennois. Ainsi que le fait que nous sommes la 16<sup>e</sup> ville de France au niveau des cambriolages.

**Monsieur le Maire** : D'accord, nous attendons ces chiffres.

**M. FUSONE** : Et d'ailleurs, je les avais même mis sur les réseaux sociaux.

**Monsieur le Maire** : Très bien, on attend le retour.

M. FARCI : Je veux tout simplement avoir le document pour pouvoir les analyser. C'est tout ce que je demande. Ce n'étaient pas des chiffres pour des chiffres : simplement un document afin qu'on puisse analyser.

Monsieur le Maire : Ces échanges faits, procès-verbal de la séance du 26 janvier : je mets aux voix.

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité***

### **TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN JANVIER 2023**

Monsieur le Maire : Nous passons à l'ordre du jour et la délibération numéro un : Jean-Marc LEONETTI.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT**

#### **1 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AK 541 – 542**

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. La délibération n°1 concerne la SCI CLAIR VIN qui souhaite céder deux parcelles : AK 541 et 542 ; d'une contenance de 6 et 12 m<sup>2</sup>, à la commune afin de régulariser une emprise sur la voie publique. Acquisition à l'euro symbolique, bien sûr.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?  
Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **CULTURE**

#### **2 - MODIFICATION ET MISE À JOUR DES TARIFS DES ACTIVITÉS ID GEEK DE L'IDÉETHÈQUE**

M. LONG : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'une modification et d'une mise à jour des tarifs des activités de l'ID Geek de l'Idéethèque. Tout simplement, nous avons jusqu'à présent des nocturnes prévues pour le samedi. L'activité est assez soutenue, donc nous nous privons plus de faire d'autres nocturnes sur d'autres journées. Et de ce fait, nous proposons une variation de tarif en fonction de la durée de ces événements nocturnes. Comme vous pouvez le constater, il y a un tarif pour 3 heures à 10 €, pour 4 heures de 15 €, et pour 5 heures et plus : 20 €.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?

Mme COCH : Bonjour à tous. Vous dites que vous allez élargir les horaires à d'autres journées : vous pensez à quels jours de la semaine ?

M. LONG : Nous allons prévoir d'autres événements nocturnes. On pourra le faire par exemple le vendredi soir et pas seulement le samedi, ou le mardi soir puisque les élèves non pas obligatoirement cours le mercredi ; en fonction des besoins. Et nous allons expérimenter des ouvertures en fonction des soirées. Nous réadaptons les horaires de façon à avoir une activité conforme au souhait des gens et de ce public qui est preneur d'une activité nocturne.

Mme COCH : Merci.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### 3 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE TECHNI-SCENE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS

M. LONG : Il s'agit d'une convention de résidence artistique avec Techni-Scène pour l'orchestre Almeras. Vous connaissez tous l'orchestre Almeras qui fait le concert des Pennes-Cadeneaux et qui avait fait un concert de soutien aux artistes lors de la crise sanitaire. Nous avons décidé de faire une convention de résidence artistique afin que l'orchestre puisse bénéficier d'une mise à disposition des équipements de la mairie. En contrepartie, évidemment, nous avons des spectacles à tarif préférentiel.

Monsieur le Maire : Pas de question ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### 4 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE MUSIQUE EN VIE

M. LONG : Il s'agit également d'une convention de résidence artistique avec Musique En Vie. Cette association est au 3, rue Honoré Gabriel Riqueti aux Pennes Mirabeau et est représentée par Madame SOLER. Il s'agit d'un groupe musical pop, soul, funk, qui participe aux événements de la commune : Fête de la musique 2021 sur la place des Cadeneaux, concert pour Octobre Rose en 2015.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### 5 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE LES VOIX NOMADES

M. LONG : Il s'agit encore d'une convention de résidence artistique, cette fois-ci avec Les Voix Nomades, une compagnie qui est au 73, rue Saint Exupéry à Berre-l'Étang, représentée par Monsieur DELAUNAY, qui a déjà fait deux de ses spectacles : *L'arbre d'Abéné* qui est un conte musical africain et *Imago* qui est un spectacle musical. Il y a eu des séances pour les scolaires et des séances publiques. Cette fois-ci, il s'agit de monter un spectacle qui s'appelle *Méditerranéo* qui est un conte autour de la Méditerranée, avec les influences musicales de l'Espagne, de l'Italie.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

Monsieur le Maire : Et oui : les nomades, je comprends.

Mme COCH : Non, c'est surtout que ce ne sont pas des associations qui viennent des Pennes Mirabeau.

### 6 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU ASSOCIATION "COMME UN ACCORD"

M. LONG : La convention de partenariat, cette fois-ci, avec l'association Comme Un Accord qui est co-présidée par Madame BAILLARD. Elle se trouve aux Cadeneaux. Donc une mise à disposition pour un spectacle caritatif le 5 mars, dans quelques jours, au profit des Blouses

Roses et du groupe Parkinson Provence : musique contemporaine accompagnée à la guitare avec une chorale lyrique d'Orange et le cœur de Thélème de Marseille.

Monsieur le Maire : Très bien.

**A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

## FINANCES

### 7 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL CAMPAGNE 2023 - RÉNOVATION STRUCTURELLE ET THERMIQUE DE TROIS BÂTIMENTS SCOLAIRES

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération est une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la campagne 2023 émise par le Préfet. Il s'agit de la rénovation structurelle et thermique de trois bâtiments scolaires : les Cadeneaux, Castel Hélène et les Amandiers.

- En ce qui concerne le groupe scolaire des Amandiers : un montant total de 380 000 €. Il y aura plusieurs types de travaux :

- Tout d'abord, le remplacement des deux anciennes chaudières au gaz par deux pompes à chaleur air-air pour un montant de 186 000 €. Ceci va nous permettre de baisser la consommation d'énergie estimée à 35 %.
- La remise en état de la marche des VMC simple flux, pour un montant de 18 000 €, va permettre de prévenir des problèmes d'humidité, d'améliorer le confort et aussi d'augmenter la durée de vie du bâtiment.
- Également, l'installation de VMC double flux dans les salles de classe pour un montant de 116 000 €. Ceci va nous permettre de baisser la consommation d'énergie d'environ 12 %.
- Il y aura aussi la création de faux plafonds isolés dans les salles de classe pour un montant de 60 000 €. Ceci nous va permettre de diminuer le bruit dans la pièce, mais aussi de limiter les besoins de chauffage et de rafraîchissement. Et ceci va permettre de baisser aussi la consommation d'énergie dans d'environ 11%.

- À Castel Hélène : des travaux prévus pour 57 000 €.

- On a fait appel à un bureau d'études spécialisé qui nous a permis de vérifier le système de production de chaleur et de rafraîchissement dans la salle de restauration scolaire. Après de nombreuses problématiques constatées, cette installation va être complétée par la pose d'un appareil complémentaire dont la production sera acheminée par des gaines microperforées pour un montant total de 36 000 €. Ceci va nous permettre de baisser la consommation d'énergie sur ce poste d'environ 5%.
- Il y aura également la pose d'un brise-soleil le long de la façade sud. Ceci va nous permettre de baisser la consommation d'énergie d'à peu près 8%.

- Aux Cadeneaux : un montant total de 262 000 €.

- Nous allons procéder au remplacement des deux anciennes chaudières au gaz par des pompes à chaleur pour un montant de 74 000 €. Ceci va nous permettre de baisser la consommation d'énergie de 50%.
- Va être également faite la réhabilitation des façades du bâtiment de la maternelle, qui est en mauvais état, pour un montant total de 188 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Des remarques ?

M. AMARO : Merci pour ces précisions, Monsieur MUSSO. J'ai deux questions concernant des travaux sur la Renardière : quel retour pouvez-vous nous faire des problématiques de travaux qui ont été vécues sur la Renardière ? Et comment s'assurer qu'on ne revivra pas les

mêmes problématiques sur les travaux qui vont être effectués sur ces quatre groupes scolaires ?

Étant donné que nous sommes toujours sur cette problématique de rénovation des infrastructures liées aux écoles : comment pourrions-nous récupérer l'enquête de satisfaction qui a été transmise aux parents d'élèves de l'école de la Gavotte en début d'année ?

Merci beaucoup.

M. MUSSO : La problématique est que nous ne sommes pas du tout à la Renardière, nous sommes sur une libération des finances par rapport à ces travaux-là. Donc les problématiques que vous évoquez à la Renardière : merci de me les préciser, auquel cas je pourrais y répondre. Sur l'aspect financier, je n'ai pas les éléments car il n'y a pas de problématiques financières là-dessus. Sur l'examen technique, peut-être que Jean-Marc pourra apporter des précisions sur les problématiques à la Renardière car un certain nombre de travaux conséquents ont été effectivement effectués cet été.

M. LEONETTI : Sur la Renardière, avec les travaux qui ont été faits concernant les problèmes de chaleur : il y a toute une isolation qui a été faite aussi bien par le toit, des plafonds qui ont été descendus car il y avait le problème des plafonds qui étaient hauts donc des déperditions, ainsi que des rideaux. À ce jour, oui, nous avons vu que cela avait eu un effet vraiment positif sur la baisse. Je ne sais plus combien mais cela a vraiment baissé. Mais les travaux qui ont été faits : de l'isolation en toiture, sur les plafonds ainsi que des rideaux qui ont été posés. Je pense que, cet été, nous ne rencontrerons pas les problèmes que l'on a eus. Et oui, pardon, les brassages d'air par les ventilateurs qui ont aussi été posés dans les classes.

M. AMARO : Désolé, ma question n'était pas claire. C'est plutôt lié aux problématiques rencontrées avec l'entreprise durant les travaux. Car là, on fait des demandes de subventions avec des entreprises qui vont travailler derrière. Il y a eu une problématique avec l'entreprise sur les travaux de la Renardière : si vous pouvez nous donner de la visibilité sur la problématique rencontrée. Et deuxième question concernant l'étude de la Gavotte qui a été transmise aux parents avec le questionnaire.

M. LEONETTI : Je ne sais pas si vous avez plus d'infos sur les problématiques. Je dirais que ça s'est très bien passé à la Renardière : je n'ai pas eu de retour de problème avec les entreprises sur la Renardière.

M. AMARO : Et pour la Gavotte ? Par quel biais pourrait-on récupérer les résultats de l'enquête de satisfaction envoyée aux parents d'élèves de l'école de la Gavotte ?

Monsieur le Maire : Écoutez, nous regarderons. Ce n'est pas cette délibération mais nous sommes prêts à le regarder : il n'y a pas de souci.

Je mets aux voix. Oui, pardon.

M. FUSONE : Oui, nous avons deux questions. Quand vous expliquez : nous avons des informations qui ne sont pas dans la délibération. On se pose quand même pas mal de questions car, pour 550 000 € de financement, nous n'avons qu'une feuille A4, même pas recto verso. On ne sait pas trop ce qui va être fait. C'est un petit peu léger pour 550 000 €.

Donc j'aimerais savoir comment sont montés les dossiers de demandes de financement. Car vous en faites régulièrement.

Et aussi pourquoi, sur tous ces dossiers de financement qui sont faits, n'a-t-on aucun suivi ? Pourquoi nous ne sommes pas au courant de ceux qui ont été acceptés ? De ceux qui ne l'ont pas été ?

M. MUSSO : Plusieurs éléments de réponses. Ceci est une délibération. Comme vous savez, il y a des commissions préalables auxquelles vous avez la possibilité d'assister ou d'être représenté ; ce qui n'était effectivement pas le cas pour celle-ci la dernière fois. Mais vous avez tout à fait la possibilité de demander le détail. Quand cela a été demandé, cela a



été procuré. Le but est de ne pas vous donner le dossier de subvention là-dessus. C'est un principe : dans une délibération, on synthétise ; dans les commissions, on explicite. Tous les éléments que vous pouvez avoir, vous les avez : les marchés qui sont passés... Vous êtes invités en commission et, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas venu depuis plus d'un an.

M. FUSONE : Concernant les commissions, je n'y vais plus car, quand on pose des questions, c'est comme au Conseil municipal, on n'a jamais aucune réponse. Et je vais vous dire autre chose : les délibérations municipales, elles sont faites, elles sont publiées sur le site de la mairie et elles sont également pour les Pennois. Elles ne sont pas que pour les élus, la population est en droit de savoir ce qui se passe sur la commune. Donc, encore une fois de plus, on est dans l'opacité.

La deuxième question que j'avais, vous n'avez pas souhaité, vous ne répondez pas. Pourquoi n'avons-nous aucun retour sur les différents dossiers de demande de subvention ?

M. MUSSO : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. FUSONE : Nous parlons de finances. On parle de demande de subvention. Encore une fois de plus, vous ne voulez pas répondre.

Monsieur le Maire : Non. Monsieur FUSONE, si vous permettez ?

M. FUSONE : Et je vais vous dire, il y a encore une différence entre vous et moi : c'est que vous, vous êtes payé pour faire ce que vous faites. Vous êtes payé, vous avez de l'argent qui tombe, on vous paye, je vous paye, les Pennois vous payent.

M. MUSSO : Je paye un peu aussi.

Monsieur le Maire : Je pense que l'indemnité du Conseil régional est plus forte que celle du Conseil municipal. Mais ce n'est pas l'objet et je voudrais bien qu'il n'y ait pas de dérive. Je voudrais faire la synthèse de ce qu'a dit Jean-Philippe. Si vous permettez, je vais répondre. Une délibération est effectivement une synthèse. Vous ne souhaitez pas venir aux commissions alors que, soit dit en passant, vous en auriez largement le temps désormais puisque vous êtes élu. Je veux dire, avant, vous aviez une profession de collaborateur à la Région qui était sans doute très prenante et qui ne vous permettait pas de vous libérer. Je suppose que vous ne cumulez pas aujourd'hui collaborateur à la Région et Conseil régional.

M. FUSONE : Non, mais j'ai un emploi. Je suis élu et j'ai un emploi, comme vous vous avez été maire et médecin.

Monsieur le Maire : Vous auriez donc largement le temps de venir aux commissions.

M. FUSONE : Je viens de vous dire que j'ai un emploi.

Monsieur le Maire : C'est tellement facile de brandir l'opacité. Les choses sont dites. Ceux qui viennent aux commissions savent que les choses sont dites.

Quant à la dernière question à laquelle Monsieur MUSSO ne vous a pas répondu : les retours des subventions accordées ou pas, effectivement, ne font pas l'objet de délibérations.

Je vous rappelle que nous sommes quand même dans un exercice formel qui est un Conseil municipal. Mais je donne l'instruction à l'administration : je ne vois aucun inconvénient à ce que le retour des subventions qui sont faites vous soit communiqué. Beaucoup de subventions nous ont été accordées par le passé. Compte tenu d'un argent public qui devient rare, ce pourrait être moins le cas dans l'avenir, mais il n'y a aucune raison que vous ne soyez pas au courant des subventions qui sont accordées. Mais encore une fois, c'est un Conseil municipal qui rentre dans le cadre de délibérations : ce que vous évoquez, ce n'est pas les délibérations. Et je serai de plus en plus, comment dirais-je, rigoureux sur le fait de rester dans les délibérations.

Il y avait une question.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui, je voulais juste préciser que, sur le principe de la participation aux commissions, je suis d'accord avec Monsieur FUSONE - c'est rare que je le sois, mais je le souligne : c'est que, dans ces commissions, nous n'avons pas de documents supplémentaires que la délibération qui nous est proposée ce jour. Donc on peut effectivement poser des questions mais nous n'avons pas de dossier, on n'a rien. Et cet état de fait ne nous permet pas de travailler de toute façon. On nous donne des informations, on répond aux questions effectivement, mais les commissions durent à peine un quart d'heure pour viser une dizaine de délibérations. Je trouve que se draper dans le fait que nous soyons ou pas présents en commissions... Ces commissions ont un peu un voile devant l'information qui ne nous est pas accessible.

Monsieur le Maire : Je peux me permettre de me tourner vers Madame INAUDI qui est aussi élue de l'opposition pour qu'elle témoigne.

Mme INAUDI : Je vais à toutes les commissions, si j'ai des questions à poser, je les pose et j'ai toujours une réponse.

Monsieur le Maire : Précision supplémentaire : en commission, les fonctionnaires sont présents et participent ou peuvent participer ; ce qui reste de l'exceptionnel au niveau du Conseil municipal car telle n'est pas la règle.

J'entends votre critique : c'est le procès en opacité. J'en ai pris note. Donc je vais mettre aux voix.

M. FUSONE : Techniquement, Madame INAUDI n'est pas dans l'opposition. Elle vote le budget, donc elle n'est pas dans l'opposition, elle fait partie intégrante de votre majorité.

Monsieur le Maire : Que je sache, que cela vous plaise ou pas, elle a fait une liste contre notre liste aux dernières municipales. Et à moins de rejoindre le groupe de la majorité, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas, c'est une élue de l'opposition, de gauche, que cela vous plaise ou pas. Sinon vous allez me forcer à dire que votre groupe et celui de Monsieur AMARO, c'est blanc bonnet et bonnet blanc ; ce que je pense sincèrement, d'ailleurs.

Oui, Monsieur AMARO.

M. AMARO : Je vous remercie de ce nouveau jugement. C'était pour l'instant plutôt positif. Effectivement, pour aller dans le sens de tout ce qui vient d'être dit, cela fait quand même plusieurs années que nous faisons une seule et simple demande : sur une délibération comme celle-ci évoquée par Monsieur FUSONE, à la commission, il suffit juste de venir avec tous les dossiers. À chaque commission municipale de demande de subvention d'associations, il suffirait de venir avec tous les dossiers, qu'on puisse se poser, tous ensemble, analyser les documents.

Après, Madame INAUDI, vous avez la possibilité de vous baser uniquement sur ce qu'on vous dit. Vous donnez une entière confiance à la majorité en place, c'est votre choix. Nous, ce n'est pas notre choix. C'est là où, effectivement, les deux groupes peuvent se rejoindre quand on dit que nous voulons travailler sur des dossiers. Je n'ai pas honte de dire qu'à ce moment-là, nous sommes entièrement d'accord avec les groupes d'opposition qui sont réellement sur un travail volontaire, participatif.

Donc, nous le redemandons ce soir, les commissions ne seront de vraies commissions de travail qu'à la seule condition que, dès la prochaine commission, pour le moindre sujet, nous ayons à disposition tous les dossiers. Pour expliquer comment cela se passe aujourd'hui concrètement : on vient à une commission, on part de notre travail, on prend du temps sur notre temps de travail ou personnel pour venir en commission, on s'assoit cinq minutes, on pose des questions, on n'a aucun document, on nous envoie ensuite les documents. Il suffirait tout simplement que tout soit à disposition directement sur place et, à ce moment-là, cela faciliterait la vie de tout le monde. Nous demandons cela depuis quelques années. Cela va peut-être changer, nous l'espérons en tout cas.

Monsieur le Maire : Madame INAUDI et Madame COCH.

Mme INAUDI : Avant d'aller en commission, nous recevons une invitation pour cette commission. Et quand on reçoit cette invitation, nous avons les dossiers sur lesquels nous allons travailler...

M. AMARO : Madame INAUDI; vous êtes à la retraite. Nous, nous n'avons pas le temps.

Mme INAUDI : ... et rien ne vous empêche de demander que vous soient amenés les dossiers en commission.

M. AMARO : Nous le demandons à tous les Conseils municipaux, vous avez raison.

Mme COCH : Pour aussi rejoindre l'opposition en la matière, l'ensemble de l'opposition, donc contrairement à vous, Madame INAUDI, nous avons moins de temps car nous sommes encore en activité. Je ne le conteste pas, il n'y a pas de souci que vous soyez retraitée : c'est très bien, tant mieux pour vous. Néanmoins, effectivement, cela faciliterait largement à la fois le déroulé des commissions et le travail aussi des employés de la mairie qui - je le rappelle - prennent du temps le soir - ce qui n'est pas forcément évident - pour pouvoir nous rejoindre en commission pour certains, et en plus, doivent répondre aux questions le lendemain, ce qui est un peu une perte de temps pour tout le monde. Effectivement, j'appuie la demande que, lors des commissions, les dossiers dans leur intégralité soient présents. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais mettre aux voix cette délibération.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 8 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DE L'ÉTAT AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR) POUR L'ANNÉE 2023

M. MUSSO : Une demande de subvention dans le cadre de l'aide à la Région au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour l'année 2023. Il est proposé un certain nombre d'interventions - j'ai dit tout cela en commission et avec la même durée que je vais le faire ce soir - :

- La première autour du thème du code de la roue : il s'agit d'un challenge intercollège, tous les collégiens pennois qui auront au moins 14 ans dans l'année pourront y participer. Cela va durer une matinée. Les trois vainqueurs du challenge auront deux jours pour une formation au permis. Le montant est de 1 950 € et nous espérons une subvention autour des 80 %.
  - La seconde thématique est une formation des jeunes aux deux roues motorisées et au permis. Une sensibilisation des jeunes contre toutes les incivilités en deux roues et les addictions, plus une formation au permis, pour un public de dix jeunes : montant 2 650 € ; toujours une subvention à hauteur de 80 %.
  - Et la dernière, c'est une journée de sécurité routière qui aura lieu le 22 avril. Ce sera l'organisation d'un village sécurité routière sur le site de Tino Rossi, avec des ateliers
  - sur le thème de la sécurité routière. Ce sera ouvert à tous, toute la journée du 22 avril. Un montant total de 4 742 € ; subvention escomptée : 80 %.
- Du coup, la Région pourrait mieux la suivre.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?  
Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 9 - AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande d'avance de la subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 210 000 € ; une avance de fonctionnement et les crédits seront ouverts au budget primitif.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ?

Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 10 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET 2023 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. MUSSO : Avant de passer au débat d'orientation budgétaire et de présenter le rapport d'orientation budgétaire, je vais vous présenter le rapport annuel Égalité Femme-Homme, que vous avez tous reçu. Comme c'est rempli de chiffres sur un certain nombre de pages, je vais essayer d'en limiter le nombre et d'être le plus clair et le plus concis possible. Toutes les données sont issues du bilan social de 2021.

La répartition de l'effectif femme-homme est stable aux Pennes Mirabeau par rapport à la précédente présentation de l'année dernière, hormis celle des non-titulaires permanents où l'effectif est donc passé de 53 agents à 104 agents : le taux de féminisation est passé de 55 à 70 %. Chez les titulaires, nous sommes passés de 66 à 65 %. Et sur les non-titulaires non permanents, de 71 à 68 %. Ce qu'on peut constater, c'est que sur l'approche catégorielle, la ville des Pennes Mirabeau progresse et est mieux positionnée par rapport au niveau national : plus de féminisation sur les postes de catégorie A (+16 points par rapport à la moyenne nationale avec 80 %) et moins de féminisation sur les postes de catégorie C (moins de points par rapport à la moyenne nationale). Les secteurs les plus féminisés sont les secteurs administratifs, les secteurs sociaux et médico-sociaux.

Concernant la rémunération, deux filières sur lesquelles les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes : la filière technique à hauteur de 10 %, celle-ci s'explique par les heures supplémentaires et les primes ; et concernant la filière culturelle à 8 %, ceci correspond à des temps non complets avec un cumul d'activité sur d'autres collectivités. Par contre, sur la filière administrative : une rémunération de plus 16 % ; ceci s'explique car les femmes sont mieux rémunérées sur cette filière que les hommes de par leur nombre et le niveau d'ancienneté. Quant au temps partiel, comme au niveau national, les femmes sont plus nombreuses à travailler en temps partiel. Concernant la ville des Pennes Mirabeau, nous avons un rapport de 14 pour 1.

En ce qui concerne l'avancement et les promotions, il y a un équilibre dans la politique d'avancement menée par la collectivité : 49,6 % des femmes ont bénéficié d'un avancement. Au total, 66 % des bénéficiaires d'un avancement sont des femmes. C'est exactement la répartition au niveau des effectifs.

Dans les conditions de travail, seuls les personnels féminins de la police municipale travaillent de nuit.

En termes de formation, 34 % des femmes participent à une formation, c'est-à-dire 114 personnes sur les 334, contre 36 % chez les hommes. Des actions pour inciter le personnel à être formé ont été engagées par les collectivités.

En ce qui concerne la politique de réduction des inégalités femme-homme, la collectivité s'engage dans cette politique et a mis en place un plan d'action qui a été présenté en Comité technique et en Conseil. Il s'agit d'évaluer, prévenir et traiter les écarts dans l'accès aux postes d'encadrement, les progressions de carrière et de rémunération, mais aussi de prévenir les traités et les signalements de discrimination de toutes sortes, et de favoriser l'articulation entre activités professionnelles et vie personnelle et familiale.

En matière de politique publique pour une égalité professionnelle, la ville des Pennes Mirabeau veut impulser une véritable culture de l'égalité professionnelle femme-homme et, pour ce faire, il y a eu une conduite d'action et de politique publique. Tout d'abord, des formations et/ou ateliers auprès du personnel municipal. Il y a eu un escape game qui a été réalisé sur cette thématique lors de la semaine du bien-être. Il y a une offre de formations par le CNFPT et également une conférence sur le leadership féminin à destination des cadres.

On a aussi la sensibilisation du public pennois par une programmation culturelle au cours de l'année 2022 avec *Les jupes de ma mère* de la compagnie Ecllosion 13, la compagnie Auguste Théâtre avec *Histoires rebelles* et la compagnie Mascarille avec *Lozen, la femme guerrier*. Pour 2023, il y aura des actions avec le BME pour orienter les femmes créatrices d'entreprise vers l'IPA et l'ADEI. Également : la sensibilisation des enfants des écoles primaires, des conférences sur la place de la femme dans la chanson française, une exposition hip-hop à l'Idéethèque qui débute lundi prochain.

Voilà pour la présentation du rapport Égalité Femme-Homme. Des observations ou questions ?

Mme DELAVEAU : Oui, je me posais une question : a-t-on le bilan sur 2022 ?

M. MUSSO : Chaque fois, c'est en décalé. Là, on est sur les sources de 2021, comme l'année dernière, nous étions sur les sources de 2020. Donc, on est sur la base du bilan social et on a ce décalage par rapport au plan social.

Mme DELAVEAU : Non, pardon, je parlais des projets, des axes que vous avez développés pour l'égalité femme-homme : la semaine du bien-être, etc. En termes de participation, cela représente combien d'agents ?

M. MUSSO : Globalement, je ne pourrais pas répondre avec un chiffre. Cela a eu un gros succès au sein de la collectivité, mais exactement, le nombre de personnes... 250.

Mme DELAVEAU : C'est pour compléter. Et la population investit aussi en grande partie ces activités ?

M. MUSSO : ... sur les activités culturelles, etc. Oui, l'objectif, effectivement, est de communiquer là-dessus, d'engager des actions dans ce sens-là et de faire participer le plus de Pennois. Je vous disais : lundi commence l'exposition hip-hop à l'Idéethèque qui va durer un mois. Je vais y aller lundi.

Mme DELAVEAU : Merci.

M. MUSSO : Plus de remarques sur le rapport Égalité Femme-Homme ?

Avant de passer au débat d'orientation budgétaire, je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire, là aussi assez conséquent : merci à tous les services des finances pour l'avoir si brillamment préparé. Je vais essayer, là aussi, compte tenu du nombre de chiffres qui sont présentés, de les limiter au maximum et d'être le plus synthétique possible, et d'avoir une progression assez structurée pour pouvoir vous amener au débat qui va suivre.

Tout d'abord, dans le contexte macroéconomique, depuis le début du mandat, après la crise sanitaire de 2020, nous avons connu une période de croissance en 2021 qui a été assez rapidement prise par l'inflation que nous avons connue en 2022. Cela s'est terminé à peu près à 5,2 % et, avec bien évidemment, une hausse de l'indice des prix.

Concernant la loi de finances pour 2023, trois éléments à retenir. La première : c'est la revalorisation de la dotation globale de financement (DGF) sachant que, aujourd'hui, elle n'est pas encore connue. Pour information, elle était de 662 000 € l'année dernière. Mais comme nous sommes chaque année - on va dire - victimes du phénomène de péréquation, chaque année, la dotation globale de financement a tendance à diminuer : moins 27 000 € l'année dernière. On nous dit qu'elle va augmenter, on verra si ce sera le cas ou non. Ce qu'on espère du moins, c'est qu'elle ne diminue pas comme les années précédentes.

Le deuxième point : c'est la revalorisation des bases fiscales.

Et enfin, le troisième élément : c'est que la Direction générale des finances publiques est en train d'évaluer notre éligibilité comme commune au filet de sécurité. Qu'est-ce que le filet de sécurité ? C'est une compensation financière en matière de hausse de dépenses d'énergie, d'alimentation et de l'indice des fonctionnaires. Nous n'avons absolument pas de visibilité sur l'obtention ou pas de cette compensation. Et si, quand bien même, nous venions à l'obtenir, elle ne serait pas versée avant le mois de novembre 2023.

Sur la situation financière de la collectivité. La situation de notre collectivité subit de plein fouet les impacts de la crise actuelle, et ce, notamment sur la section de fonctionnement depuis la crise sanitaire. En trois ans, l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport à nos dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire notre épargne brute, a été divisé par deux : moins 1,2 M€. Si la section de fonctionnement aujourd'hui reste positive, il est à constater une dégradation depuis 2020, qui s'est fortement accélérée depuis la crise qui a débuté il y a tout juste un an. Une comparaison à ce stade : le résultat de la section de fonctionnement de 2021, c'est-à-dire 1,5 M€, est proche en montant des coûts de l'électricité de 2022 : 1,2 M€. Cette situation nous contraint à la fois sur notre fonctionnement direct et sur nos capacités futures d'investissement. Sur le mandat, nous utilisons la cagnotte pour réaliser les projets sur lesquels nous sommes engagés. La section d'investissement est donc déficitaire depuis 2020. Puisque nous parlons de cagnotte, la cagnotte aujourd'hui s'élève à 15,5 M€, après couverture du déficit d'investissement de 2,5 M€ sur l'année 2022. Pour 2023, sur nos perspectives financières en matière de fonctionnement et d'investissement, sachant qu'audite la fiscalité professionnelle unique, la commune a perdu une partie de sa dynamique, de ses recettes, et doit contribuer à absorber les charges de la centralité.

Quelles sont les plus et les moins sur la section de fonctionnement ? Nous allons percevoir à peu près 174 000 € de la dotation de solidarité communautaire. Notre attribution de compensation va augmenter cette année d'un peu moins de 3 € par habitant, ce qui va nous générer 56 000 € de recettes de plus, et elle va se porter à 6,7 M€. Notre dotation globale de fonctionnement, j'en ai parlé tout à l'heure, donc je ne vais pas y revenir. En matière de charges, les charges à caractère général vont augmenter de 25 %. Je rappelle qu'elles étaient de 5,1 M€ en 2022. Les charges d'électricité payées en 2022 - 1,2 M€ - devraient augmenter cette année de 1 M€, soit une augmentation de 244 % depuis 2021. Les charges de personnel vont augmenter de 2,2 %, nous étions à 19,3 M€. C'est l'impact de la loi SRU car jusqu'à présent nous bénéficions d'un certain nombre d'exonérations attribuées par rapport aux investissements que nous avons effectués. L'année dernière, nous avons payé 96 000 €. Cette année, au titre des pénalités de la loi SRU, puisque nous sommes en dessous du seuil, nous avons payé 495 000 €.

Sur la section d'investissement. Côté recettes, nous avons le fonds de compensation de la TVA qui nous permet de générer 1,5 M€ de recettes. Nos dotations aux amortissements sont de 1,8 M€. Le contrat métropolitain devrait nous générer à peu près 1 M€. Quant au contrat départemental qui est en cours de négociation, nous n'avons à ce jour aucune visibilité. Et les autres aides devraient nous permettre de générer 500 000 €. Côté charge, deux charges principales : l'emprunt qui aujourd'hui nous coûte 884 000 € et nos investissements.

Quelles sont les orientations budgétaires pour 2023 ? Nos orientations sont : une attention particulière à la qualité de vie des Pennois, un maintien de la qualité du service public, un maintien de nos investissements, la rationalisation de nos charges de fonctionnement avec notamment l'accent mis sur la réduction de nos dépenses énergétiques. Enfin, il faudra prendre des habitudes dans la durée pour améliorer la résilience du territoire aux évolutions climatiques et énergétiques.

De manière concrète, en plan d'action, c'est quoi ? La commune est en train de mettre en œuvre un plan d'économie d'énergie visant à atténuer les surcoûts d'énergie et pour diminuer notre consommation. Tout d'abord, c'est la baisse de température de chauffe dans les bâtiments municipaux, selon les préconisations nationales pour les bâtiments publics. Une réflexion sur la rationalisation des bâtiments communaux ouverts au public. C'est la rénovation des 50 % du parc d'éclairage public restant en LED, également aussi l'éclairage sportif ; l'étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des

bâtiments communaux et l'extinction nocturne de l'éclairage public. Les investissements seront d'à peu près 15,5 M€ cette année.

Pour les résumer de manière assez macro, sera à lancer cette année le projet de rénovation du complexe sportif Gilbert Rocci, qui devra relever d'une autorisation de programme. On est en phase d'étude et la désignation du titulaire du marché est prévue pour la fin de cette année. Il va y avoir également l'ouverture de la Maison du Bel Âge à l'ancienne annexe de la mairie de la Gavotte, le lancement de la rénovation de l'église Saint Blaise, les études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour le théâtre Henri Martinet, en attente de l'évaluation de l'indemnisation par expert judiciaire, la rénovation du bâtiment de la police nationale, la poursuite du renouvellement des jeux d'enfants, la maintenance des bâtiments et espaces sportifs, la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, il s'agit de persévérer sur les études de planification de la transition énergétique (la rénovation thermique des bâtiments communaux), l'entretien des voiries, des voies communales et leur sécurisation, et notamment la requalification du chemin des Bœufs. En matière de performance environnementale et l'adaptation du territoire au changement climatique, il s'agit de terminer la rénovation du parc lumineux que j'évoquais tout à l'heure en LED, de renforcer la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et aux autres bâtiments communaux - comme d'ailleurs on vient de le voir dans les précédentes délibérations -, de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le territoire, de prévenir les risques d'inondation et d'amélioration de la défense incendie, et de contribuer au verdissement du parc de véhicules communaux.

En conclusion, en l'état actuel des choses, soit des sources de financement assurées à ce jour, la section d'investissement serait déficitaire de 8,5 M€ et la section de fonctionnement serait tout juste à l'équilibre. Donc, plusieurs options : soit la révision des politiques publiques et des services à la population que je viens d'évoquer - elles sont cumulatives -, soit le recours à un emprunt et/ou la révision de nos taux d'imposition.

Monsieur le Maire, si vous voulez bien, nous pouvons passer au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole.

M. AMARO : Merci beaucoup, Monsieur MUSSO, pour toutes ces explications. Plusieurs points sur le débat d'orientation budgétaire. Avant, redonner un petit peu le cadre que vous évoquiez à la fin, le fait qu'il y avait plusieurs sources potentielles pour aller chercher de l'argent, pour essayer d'équilibrer le poste d'investissement. L'une des premières sources que nous pouvons vous proposer, c'est peut-être d'optimiser la manière dont nous dépensons l'argent aux Pennes Mirabeau. Pour rappel, il ne faut pas oublier que nous avons quand même vécu deux démissions au sein du Conseil municipal. La première, qui était sur les marchés publics et était avocate. Le deuxième, qui était sur l'aspect bâtiment public, qui maîtrisait très bien son métier et son domaine puisqu'il était expert. Ces deux personnes-là n'ont sans doute pas démissionné pour rien et aujourd'hui, nous avons au marché public quelqu'un qui apprend des missions mais qui n'était pas expert dans ce domaine. Il y a sans doute des raisons pour lesquelles ces personnes ont souhaité quitter l'équipe en place et c'est une source de recherche de finance beaucoup plus optimisée qui peut être faite sur ce point-là.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement - nous parlons depuis tout à l'heure de documents, c'est un document qu'on demande depuis de nombreux mois, de nombreuses années ; en commission, nous ne l'avons pas non plus. Il fait partie des documents qu'on demande et pour lesquels nous pourrions avancer et travailler plus sereinement, mais que nous n'arrivons toujours pas à avoir. Nous ne comprenons pas, d'ailleurs, pourquoi nous faisons toujours partie de ces rares communes qui n'arrivent pas à pouvoir éditer un plan pluriannuel d'investissement pour ses élus et sa population.

Concernant la taxe foncière sur le bâti, vous prévoyez de la relever de plus de 2 %. Elle va donc augmenter au final de 10 % : ce n'est pas anodin quand même. D'après les estimations que nous avons faites, cela va faire près de 1,5 M€ de plus prélevés aux propriétaires pennois sur une seule année : une hausse qui ne va pas compenser forcément

les autres postes de recettes. Et encore une fois, nous aurions dû apprendre de nos anciens élus qui avaient soumis quelques alertes sur les dépenses publiques en interne.

Concernant la pénalité de carence des logements sociaux qui est évoquée dans le débat d'orientation budgétaire, effectivement, nous sommes impactés par la gestion de ces dernières années. J'en profite d'ailleurs pour ajouter un point : quand nous sommes d'accord avec des élus, nous le disons ; et quand il y a des mensonges qui sont évoqués, nous en parlons aussi.

Concernant Monsieur FUSONE qui évoquait que nous avons voté pour le contrat de mixité sociale, je vous inviterai à vérifier le vote que nous avons eu sur le débat concernant le contrat de mixité sociale, puisque nous nous étions abstenus sur ce vote-là : malheureusement, encore une volonté de manipuler certaines idées.

Concernant la Gavotte, car nous parlons d'optimisation de dépenses : souvenez-vous, nous vous avons alerté sur les dépenses éventuelles du projet. On avait voté à l'époque un projet de 18,5 M€ TTC, nous en sommes à 23,8 M€ soit 28 % de dépassements sans avoir terminé puisqu'il manque plusieurs postes, comme le pôle multi-enfance. Nous n'avons pas terminé le projet que nous avons déjà explosé le budget : cela faisait partie des alertes que pouvaient donner dans certains domaines les anciens élus, qui nous ont quittés depuis, au sein de la majorité.

Dernier point, concernant l'épargne brute. Effectivement, l'épargne brute est indiquée comme étant l'item le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Or, nous voyons qu'elle a complètement fondu au soleil en 2022. Cela fait partie des points d'alerte que nous pouvons évoquer sur ce débat d'orientation budgétaire.

Concernant la capacité de désendettement, elle passe de 3,7 ans à 6,1 ans. Là où ça devient problématique, c'est que - au-delà du fait qu'il y ait une petite erreur dans le document puisque vous évoquiez la clôture de l'exercice 2022, alors qu'on suppose qu'il s'agit de l'exercice 2023, sauf si on se trompe - nous augmentons nos recettes fiscales pour compenser les coûts de fonctionnement, nous ne faisons pas de nouveaux crédits, vous n'avez pas de nouveaux projets d'investissement prévus car tous ceux que vous évoquez sont des projets datés depuis 2008, 2014 ou 2020. Cependant, notre santé financière se détériore.

Voilà, ce sont des points sur lesquels nous souhaitons vous alerter et sur lesquels nous vous avons alertés aussi en interne.

Monsieur le Maire : Monsieur FUSONE.

M. FUSONE : Oui, vous aviez bien dit que vous aviez voté pour le contrat de mixité sociale. Si, j'ai la vidéo. Vous pensez bien que si j'ai fait un tract en expliquant... Vu comme vous êtes procédurier, vous avez quand même mis 30 000 € de procès à la mairie. J'ai bien couvert mes arrières et vous savez très bien que j'étais inattaquable puisque vous avez bien dit, et j'ai la vidéo du Conseil municipal, que vous avez voté pour le contrat de mixité sociale. Si, vous l'avez dit. Vous l'avez dit lors d'un débat, nous avons une vidéo, je suis couvert. Comment ? Au besoin, si vous m'attaquez pour diffamation. En tout cas, malheureusement pour vous, vous l'avez dit. Le souci, c'est que... Non... Ce qui est juste énorme, c'est que vous parlez de choses mais vous ne savez même pas ce que vous avez voté. Vous me faites penser un peu à Monsieur AMIEL qui montre la prise de son et qui parle d'une caméra.

Monsieur le Maire : Si je vous dérange, je peux...

M. FUSONE : Vous permettez que je lui réponde.

M. AMARO : Monsieur FUSONE, il faut faire la distinction entre évoquer un contrat de mixité sociale sur lequel on est d'accord sur le fait qu'il faut des logements aux Pennes Mirabeau, car aujourd'hui, nous avons une population qui n'arrive pas à trouver du logement : on a des jeunes qui s'en vont. Donc nous sommes pour le fait de trouver un moyen de construire du logement. En revanche, la raison pour laquelle nous nous étions abstenus, c'est qu'aujourd'hui, nous n'adaptions aucune infrastructure. C'est pour cela que j'ai hâte que vous publiiez la vidéo car cela permettra de retranscrire : je suis en train de répéter ce qu'on a dit à l'époque. En revanche, la problématique aux Pennes Mirabeau, c'est que nous



construisons sans adapter la moindre des infrastructures. L'exemple tout bête, 1 000 logements qui arrivent à Pallières 2 : que répétons-nous depuis des mois ? Qu'aucune infrastructure ne sera adaptée sur le secteur qui est déjà embouteillé. Encore une fois, vous essayez de noyer le poisson. Mais nous nous sommes abstenus car nous sommes pour la construction de logements, mais pas avant que les infrastructures soient adaptées ; c'est ce que nous disons depuis les années.

Monsieur le Maire : Oui, enfin, ça ne se passe pas comme ça dans la vraie vie. Mais qu'importe. J'aimerais qu'on revienne au débat d'orientation budgétaire.

M. FUSONE : Oui. Alors, ce débat d'orientation budgétaire, c'est très simple : plus d'impôts, moins de services publics et moins d'investissements. En gros, c'est ce qu'on lit dans votre rapport. J'ai quelques points. Vous dites, Monsieur MUSSO, qu'on est victime de la péréquation : si c'est ce que vous pensez, expliquez-moi pourquoi vous avez suivi Monsieur AMIEL qui, je rappelle, en 2012, était pour la péréquation territoriale ? C'était l'une des mesures de son candidat François HOLLANDE.

Concernant l'électricité, oui, on va avoir une augmentation d'électricité. Une explosion : + 224 %. Mais je vous rappelle, encore une fois de plus, que vous êtes pour la sortie du nucléaire. Monsieur AMIEL, votre patron, a soutenu François HOLLANDE qui était pour la fermeture de Fessenheim. Emmanuel MACRON qui était également, qui a carrément fermé Fessenheim et qui était pour la sortie du nucléaire. Tout en étant pour la sortie du nucléaire, vous avez entendu. Alors ça, c'est complètement dingue. Donc vous ne voulez plus de nucléaire, qu'on ne produise plus d'électricité comme ça, et vous avez attendu. Vous vous êtes dit - je ne sais pas - que l'électricité allait tomber du ciel. Et seulement maintenant, même pas au début, qu'on est bien dans une crise au niveau de l'électricité, vous pensez qu'il faut commencer à mettre des panneaux solaires : c'est du génie. De surcroît, je vous rappelle que vous soutenez également l'Union européenne qui indexe le prix d'électricité sur le prix du gaz alors qu'à la base, nous produisons de l'électricité avec des centrales nucléaires et des barrages. Voilà un petit peu le topo.

Vous vous plaignez de la loi SRU : 495 000 € supplémentaires. Oui, mais c'est juste l'application de votre programme. Je vous rappelle que votre patron, Monsieur AMIEL, était pour la loi SRU. Donc à un moment donné, vous parlez du bilan d'une personne, mais vous êtes dans sa majorité : c'est assez curieux.

Vous dites que vous allez maintenir la qualité de vie et la qualité du service public en éteignant les lumières la nuit.

Vous parlez de l'entretien des voiries. Je ne sais pas ce que vous avez en entretien des voiries car quand on voit les routes qu'il y a aux Pennes... C'est vrai que, des fois, vous entretenez des voiries, je vais prendre l'exemple de l'avenue Jeanne-d'Arc : oui, vous l'avez entretenue, donc sur une avenue, vous avez entretenu, vous avez refait 5 % de la route. Un jour, un camion est arrivé, vous avez fait 5 % de la route, puis le camion est reparti. Pour vous, c'est l'entretien des voiries.

Au niveau du stade Rocci, vous êtes super optimiste car je ne suis pas convaincu - au vu de ce qu'on avait évoqué, au vu de comment se passe le marché public avec les documents qui ne sont absolument pas fournis - des candidats qui ont été éliminés d'entrée de jeu, alors qu'on ne savait absolument pas ce qui allait être fait au niveau de la requalification du Stade. C'est compliqué.

Donc, comme je vous disais, vous allez augmenter les impôts. Plus d'impôts, moins de services publics et moins d'investissements.

Monsieur le Maire : Madame INAUDI.

Mme INAUDI : Oui, je sais que toutes les communes, actuellement, ont vraiment des problèmes par rapport à leur budget et je ne pense pas, par rapport à notre commune, qu'elle soit plus particulièrement en difficulté. Je crois que toutes les communes sont en difficulté. Ce dont je me réjouis dans ce budget, moi en tout cas, écologiste, c'est qu'il y a une prise en compte de toute la partie écologiste pour faire justement des économies. Quand je vois des stades qui sont éclairés toute la nuit alors que personne n'y est, je dis qu'on tombe sur la tête. Par rapport à l'éclairage la nuit, quelquefois, je pense que,

effectivement, nous n'avons pas besoin de tout éclairer et nous pouvons faire de grosses économies là-dessus. Par rapport aussi à cette réflexion qui va être mise en œuvre pour toute la partie écologiste, j'aimerais bien que les écologistes soient associés si c'est possible. Je crois que nous avons des choses à dire et qu'on peut faire avancer les choses. C'est bien, mais si on peut aller plus loin, c'est mieux.

Mme COCH : Excusez-moi, Madame INAUDI, je ne comprends pas votre intervention. Je suis désolée, vous disiez que vous aviez été aux commissions et que vous n'aviez pas eu plus d'éléments, et maintenant vous demandez à être associée au projet écologique de la mairie.

Mme INAUDI : S'il y a des réflexions écologistes, j'aimerais bien être associée à ces groupes de travail, tout simplement. Ça n'a rien à voir...

Mme COCH : Donc vous n'étiez pas associée avant en termes de commission pour pouvoir réfléchir comme tous les membres du Conseil municipal.

Mme INAUDI : J'ai été associée à certaines commissions, bien sûr, comme vous d'ailleurs.

Mme COCH : C'est qu'on disait juste auparavant Madame INAUDI : que nous n'avons pas les éléments.

Mme INAUDI : Les éléments de quoi ?

Mme COCH : Pour pouvoir participer aux commissions de façon...

Mme INAUDI : Je ne parle pas des commissions, je parle des groupes de réflexion : ça n'a rien à voir avec les commissions.

Mme COCH : D'accord. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, merci. Jean-Philippe.

M. MUSSO : Merci. Pour répondre à tous ces éléments, d'abord, je rappelle que l'objectif était d'avoir un débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire ce qu'on fait ou non par rapport à tout ce que j'ai évoqué. Monsieur FUSONE nous dit que je me plains. Je ne pense pas avoir utilisé des mots de plainte dans mes propos. J'ai constaté que la loi SRU, c'était 495 000 €. Je n'ai pas dit : « Ouh là là, du coup c'est trop, c'est compliqué, il faut le faire, c'est dur... » . J'ai dit : c'est 495 000 euros ; ce sont des constats.

Vous me parlez du... Que voulez-vous faire des Pennes Mirabeau ? Vous dites qu'on monte les impôts, qu'on va diminuer le service public... Je viens de vous dire qu'on maintient le niveau de service public. Écoutez-moi. Vous dites qu'on diminue les investissements, je vous dis qu'on les augmente. En moyenne, on investit 6 à 8 M€ par an en terme normal. Cela fait depuis le début du mandat qu'on est à 14-15 M€. Cette année, je vous dis qu'on continue à 15,5 M€. Vous parlez de voirie, vous dites que ça ne va pas du tout car le camion s'arrête au milieu de la route puis il s'en va. Je vous dis qu'on va continuer à faire de la voirie, vous voulez faire quoi ? On fait de la voirie ou non ?

Les impôts : on a évoqué l'augmentation des impôts, juste une petite correction, c'est 5 % donc on va passer de 43,09 à 42,25, cela va nous générer, effectivement, 1,5 M€ à peu près en plus. Pourquoi ? Car les bases remontantes - ce n'est pas de notre fait -, cela va faire 800 000 €, on peut à peu près en faire 700 000 €. Ce n'est pas 10 %, c'est 5 %. Du coup, on fait quoi ? C'est bien ou pas d'augmenter les impôts puisque vous dites que ce n'est pas assez pour combler tout ce qui se passe. Que faut-il faire ? Il faut doubler les impôts ? On fait quoi ? On diminue le service public. Que fait-on aujourd'hui ? C'est le but du jeu, c'est de savoir ce que nous faisons.

M. AMARO : Vous nous posez la question, on a évoqué plusieurs fois la réponse à cette question : l'augmentation des impôts aujourd'hui, la base, on peut l'absorber. Car le national

augmente, mais nous, d'un point de vue municipal, nous pourrions absorber. Après, que faisons-nous ? Vous avez eu les alertes en interne, ces alertes qu'on vous fait depuis des années. L'exemple type, c'est quand même la Gavotte qui prévoit un budget supérieur à quasiment 30 %. Pourquoi, aux Pennes Mirabeau, nous avons des projets qui coûtent beaucoup plus cher que ce qu'ils devraient nous coûter ? Donc il y a déjà un premier sujet : écouter les alertes des élus démissionnaires, écouter les alertes qu'on vous a faites, et cela permettra effectivement de souvent diviser d'un tiers, voire de moitié, le prix de certains investissements qui coûteraient bien moins chers.

M. MUSSO : C'est dire qu'à la base, les fonctionnaires évaluent mal les projets ? C'est cela si je comprends bien. D'accord. Comme je viens de vous le dire, nous sommes en période d'inflation, donc forcément les prix qui sont là aujourd'hui ne seront pas les mêmes. On ne va pas revenir sur le projet de la Gavotte, nous sommes déjà largement revenus dessus. Donc, aujourd'hui : que fait-on ? Est-ce qu'on éteint la lumière ? Plus ou moins de cinq heures ? C'est cela, le débat d'orientation budgétaire. Est-ce qu'on va sur les investissements qu'on a évoqués ? Vous parliez du PPI. Si on vous avait présenté le PPI, on ne va pas revenir là-dessus, mais le PPI, c'est un outil de gestion. Si on vous avait donné le PPI en 2020, avec ce qui s'est passé ces dernières années, vous diriez : « vous ne suivez pas le PPI ». Forcément, le PPI, on l'adapte en fonction de la situation. Et là, ce qu'on vous dit aujourd'hui, c'est qu'on va encore plus consommer la cagnotte pour pouvoir maintenir le niveau de nos investissements. Donc la question que je vous pose, c'est : doit-on maintenir les investissements qu'on a prévus ou pas ?

M. AMARO : Monsieur, il ne faut pas nous prendre pour des idiots. Nous avons tous eu des missions et des responsabilités professionnelles importantes. Je suis aujourd'hui gestionnaire d'une entreprise. Je sais très bien que le contexte financier, géopolitique, que le contexte économique a un impact sur la gestion d'une entreprise, d'une collectivité. En revanche, présenter un plan pluriannuel d'investissement qui évolue au gré de l'évolution géopolitique, économique, et cetera ; si vous pensez que nous n'avons pas l'intelligence de pouvoir comprendre cela, malheureusement, en face de vous, vous avez des gens qui sont un petit peu plus intelligents que ce que vous pensez. Toutes les communes qui ne prennent pas leurs élus pour des idiots présentent un plan pluriannuel d'investissement. Toutes les communes autour. Demandez à Cabriès, Septème, Allauch ; toutes ces communes-là. Plan-de-Cuques... Comment elles fonctionnent ? Vous verrez qu'il y a un plan pluriannuel d'investissement. Le jour où vous nous présenterez ce plan et qu'on ne sera pas apte à comprendre qu'il évolue au gré du contexte, là, on pourra dire effectivement qu'on a quelques soucis de compréhension, et vous pourrez nous le dire, il n'y a pas de problème. Mais commençons par le début.

M. MUSSO : Vous le prenez comme ça mais le seul truc que vous me dites aujourd'hui, c'est : « ouh, là, là... »

Monsieur le Maire : Chacun prend la parole après l'avoir demandée. Monsieur AMARO l'a prise. Tu lui réponds. Ensuite, Madame veut reprendre la parole et je lui donnerai bien volontiers.

M. MUSSO : Au même niveau de réponse que vous venez de faire, ce que vous dites aujourd'hui, c'est : « Ouuh, là, là, attention, je t'ai alerté ». Vous me prenez pour qui ? On fait quoi concrètement là, en 2023 ? « Je vous ai alerté. Moi, l'opposition, je vous alerte : vous dépensez trop, faites ceci, faites cela. » Que fait-on aujourd'hui ? Doit-on changer les fonctionnaires qui font les demandes de subvention, qui montent les dossiers car ils sont sous-évalués ? Que fait-on, Monsieur AMARO ?

Mme COCH : Je voudrais quand même répondre un petit peu car à chaque fois c'est la même chose.

Monsieur le Maire : Madame COCH, vous avez la parole.

Mme COCH : C'est-à-dire, aujourd'hui, vous nous présentez votre DOB et vous nous dites : « Mais alors là, on fait quoi, car on en est à ce point-là ? » Cela fait combien d'années qu'on vous dit que l'électricité va augmenter, qu'il faut développer les panneaux solaires sur les bâtiments publics ? Cela fait combien d'années qu'on essaye de prendre part à vos réflexions et qu'on vous demande un plan pluriannuel pour pouvoir y participer, vous donner aussi des idées ? Cela fait combien d'années ? Après, vous nous dites : « Voilà la situation, on est obligés de faire ça. » Je ne comprends même pas ce type de raisonnement. Complètement. La plupart des Pennois voudraient participer un peu plus, justement, à la réflexion de la Ville. Et vous, ce que vous nous dites là, maintenant, c'est : « C'est le contexte. » Attendez quelques secondes. Combien de fois vous a-t-on alerté sur les choses ? Que ce soit nous, que ce soit d'autres groupes d'opposition : combien de fois ? C'est un peu facile d'arriver et de dire : « Voilà, on en est là : que fait-on ? » ; et sans nous donner les éléments en plus. Je ne comprends même pas votre mépris pour l'opposition. Très honnêtement, cela me surprend et cela me met très en colère.

M. MUSSO : Écoutez, je ne comprends pas votre manque de dialogue car nous sommes là pour débattre sur des orientations budgétaires.

Mme COCH : Que suis-je en train de faire ? Je ne suis pas en train de dialoguer, Monsieur MUSSO ?

M. MUSSO : Que proposez-vous ?

Mme COCH : Je ne suis pas en train de vous dire « Attendez ». Depuis tout à l'heure, on vous le dit : vous ne nous donnez pas les éléments, il y a trop d'opacité, on ne peut pas participer correctement. Chaque fois qu'on vous fait des alertes, vous dites : « Oui : nous, nous savons réfléchir. » Qu'est-ce que ce mépris ?

Monsieur le Maire : Monsieur AMARO veut reprendre la parole : bien volontiers.

Monsieur AMARO : Effectivement, sur le sujet du photovoltaïque, je n'ai pas rebondi dessus mais c'est un point ultra-important et qui matérialise toute la réflexion sur ce que nous voulons des Pennes Mirabeau dans 30 ans. Aujourd'hui, quand on regarde autour de nous, Plan de Campagne est inondé car le privé a compris il y a quelques années que le photovoltaïque était important. Aujourd'hui, la plupart des bâtiments privés de Plan de Campagne sont suréquipés de panneaux photovoltaïques. La plupart des communes qui l'ont compris il y a quelques années l'ont fait. Le dernier gros projet communal, c'est la Gavotte. Dès le départ, on vous avait demandé d'utiliser la méthode du photovoltaïque sur les toits et nous n'avons pas été écoutés. Sur la plupart des bâtiments publics, cela fait des années qu'on vous le demande. Depuis 2008 où nous sommes présents au sein de ce Conseil municipal, nous le demandons pour anticiper effectivement l'avenir. Je me rappelle d'un Conseil un peu plus proche - car 2008, ça fait loin – en 2020, on vous avait demandé de renouveler l'intégralité des véhicules flottes de la mairie pour anticiper la hausse du thermique et du carburant. La réponse que vous avez apportée : « L'électrique, ça va être un effet de mode pendant quelques années, puis après, on passera à autre chose. Ça sert à quoi d'investir et puis ça passera autre chose. » C'était mot pour mot votre réponse. Donc, à un moment donné, vous ne pouvez pas nous dire : « Que fait-on des Pennes Mirabeau ? Vous ne réfléchissez pas. »

À chaque fois qu'on vous exprime une position, elle est soit mise à la benne, soit on en rigole, soit on revient plus tard et on nous dit qu'à un moment donné, il faudrait qu'on prenne des décisions. Nous pouvons, si vous voulez, revenir sur tout ce qu'on a évoqué dans les projets dans lesquels vous vous étiez lancés. Et vous verrez que, sur bon nombre de sujets, nous vous avons alertés. Le photovoltaïque est un sujet qui matérialise la réflexion sur tous les sujets.

Monsieur FUSONE : Je rebondirai sur un point, quand on vous avait expliqué ce qu'il fallait faire pour ne pas faire exploser les coûts pour la Gavotte : nous sommes passés de 13 M€, de mémoire, à 26 M€. Nous avons doublé car, évidemment, on vous donnait des pistes de

réflexion, on était là, et à chaque fois, vous ne nous avez pas écoutés. Vous vous êtes entêtés dans votre projet et, au final, les coûts ont doublé : 13,5 M€. On en aurait bien besoin aujourd'hui pour faire des investissements sur la commune.

Monsieur le Maire : Bien. Si vous permettez, je vais conclure en reprenant peut-être deux, trois points qui ont été soulevés par les uns par les autres. Ce débat d'orientation budgétaire, c'est sûr qu'on peut toujours faire mieux en matière d'investissement, de fonctionnement. Concernant le photovoltaïque, il y avait le projet qui était porté à l'époque par l'économiste de flux, Monsieur CORDONNIER. En 2019, on a pris du retard, effectivement, pour le mettre en place. Ces coûts sont repartis sur trois points qui seront la mairie, qui seront le bâtiment des services techniques et à la Gavotte. Concernant la cagnotte qu'un certain nombre d'entre vous nous ont reprochée, heureusement qu'on l'a cette cagnotte par rapport à d'autres villes qui ne l'ont pas et qui se retrouvent pour le coup dans une situation financière beaucoup plus difficile. Car que vous ayez intérêt pour des raisons politiques, électorales, à caricaturer l'action de la commune : c'est normal. Mais je vais quand même revenir à des chiffres. Aujourd'hui, notre taux de foncier bâti - je ne vais pas vous noyer de chiffres, loin de là -, il est de 43,09. Comparaison n'est pas raison, bien sûr, car il y a tellement d'autres paramètres qui rentrent en ligne de compte, mais quand on regarde d'autres villes d'à peu près même importance, je peux vous dire qu'on est tout à fait correct, voire légèrement en deçà. La santé financière se détériore, c'est une évidence. Elle se détériore pour tout le monde. Le coût de l'électricité, vous aviez prévu son augmentation : certainement pas, pas dans de telles proportions. Mais dans de telles proportions, Madame COCH, comment pouviez-vous imaginer que l'électricité allait être multipliée par 2,5 ? Mais bien sûr que non, c'est de la mauvaise foi. La mauvaise foi...

Mme COCH : Monsieur, cela fait 20 ans...

Monsieur le Maire : Vous me coupez la parole.

Mme COCH : Je ne vous coupe pas la parole, j'essaie juste de...

Monsieur le Maire : La mauvaise foi fait partie de la vie politique.

Mme COCH : S'il y a bien une personne qui n'a pas de mauvaise foi ici, je pense que c'est moi.

Monsieur le Maire : Évidemment.

Mme COCH : La priorité là-dessus, c'était que cela fait des années qu'on dit que le thermique est compliqué, qu'il va falloir trouver d'autres valorisations.

Monsieur le Maire : Je ne parle pas des voitures. Je vous parle du prix de l'électricité. Vous me parlez du thermique.

Mme COCH : Mais je vous parle de l'électricité. Vous vouliez sortir du nucléaire et en même temps, vous vouliez quoi ? Continuer sur du thermique qui allait augmenter. Je ne comprends pas, il faut être cohérent.

Monsieur le Maire : Chaque fois, avec votre collègue, vous me rebranchez là-dessus. J'appartiens et j'ai appartenu à un mouvement politique, ce n'est pas pour ça qu'on est d'accord avec tout. Vous-même, Monsieur FUSONE, vous avez appartenu au Front National, puis maintenant au Rassemblement National. Ce n'est pas pour ça que vous étiez d'accord avec tout ce que disait votre patron. Vous avez vous-même condamné tout ce qui était - c'est autrement plus grave - antisémitisme ; ce n'est pas pour ça que je vous accuse d'être antisémite. J'ai toujours été pour l'énergie nucléaire. Je ne peux pas être plus clair. Ce n'est pas car HOLLANDE était contre et que MACRON était contre, et effectivement a heureusement changé d'avis, que vous allez me faire porter cela. Ou alors je vais vous faire porter tous les péchés originels du Front National et, croyez-moi, il y en a et cela ne me

serait pas difficile. Donc arrêtez de me faire des procès d'intention. Je suis pour l'énergie nucléaire, oui.

Pour les autres sujets : la loi SRU. La loi SRU est une loi, au départ, de gauche, qui embête bien - non, mais c'est vrai - la ville des Pennes Mirabeau en termes de gestion pure. Mais enfin, il faut quand même bien que les gens modestes puissent se loger. Lorsque je suis devenu maire en 2001, il y avait 3 % de logements sociaux sur la commune. Pourtant, Monsieur MELLAN était à gauche, plus que moi. 3 % de logements sociaux : on peut avoir des idées, puis dans la réalité faire autrement. Bref, aujourd'hui, nous sommes à 9 %. Vous connaissez le chiffre fatidique, il est de 25 %. Ce chiffre, nous ne l'atteindrons jamais pour au moins deux raisons : car nous ne pouvons pas ; et puis - je n'ai pas de gêne à le dire -, nous ne le voulons pas. Nous avons fait du logement social de façon modérée, de façon réfléchie, c'est-à-dire qu'on a fait en sorte de répartir ces logements sociaux un peu de partout dans la commune et en faisant, autant que faire se peut, attention de ne pas dénaturer le cadre de vie. Nous sommes aujourd'hui à 9 %. Étant donné les phénomènes de reversement assez compliqués de ce fameux alinéa 2 de l'article 55 de la loi SRU - moi aussi je connais un peu les lois -, jusqu'à présent, nous n'avons pas été trop pénalisés au niveau financier.

Ce contrat de mixité sociale, que les uns ont signé et que les autres n'ont pas signé, honnêtement, ça m'est égal. Nous l'avons réalisé fortement pour ce qui est du premier, je l'avais signé moi-même dans cette même salle, j'étais encore sénateur-maire - cela se faisait à l'époque -, en présence du préfet BOUILLON, et nous l'avons rempli à quasiment 100 %. Ce qui a suivi a mal été rempli et les positions dans lesquelles nous sommes aujourd'hui, malgré ces accusations de bétonnisation, c'est que nous sommes très en retard sur le logement social. Nous en faisons un peu, nous allons continuer à en faire un peu, mais il n'en demeure pas moins que nous allons payer, effectivement, des pénalités lourdes en matière de loi SRU. Et là - oui, je n'ai pas peur de le dire -, avec mon équipe, ce sera un choix politique d'en faire un peu pour quand même améliorer le niveau de vie des Pennois car il y a des gens modestes aux Pennes Mirabeau. Il y a des gens modestes et ces gens modestes que visiblement vous ne voulez pas loger puisque vous ne voulez pas du logement social... Mais ce n'est pas la peine de souffler, vous ne voulez pas les... Où faites-vous les logements sociaux ? Jamais vous n'avez été capable de le dire. Vous n'avez été là que pour critiquer.

Madame COCH : Ce n'est pas vrai, je vous ai toujours dit...

Monsieur le Maire : Ne me coupez pas la parole, je vous la redonne dans un instant. Jamais vous n'avez été fichus de dire où on fait du logement social, alors vos leçons de morale... Parfois, il peut m'arriver d'être grossier, mais là, je vous le dis les uns et les autres, vous êtes vulgaires.

Concernant le phénomène de péréquation. Bien sûr qu'il faut des phénomènes de péréquation, et s'ils ont été mis en place par des... Je vais vous donner la parole. S'ils ont été mis en place par des gouvernements précédents, bien sûr qu'il les faut ces phénomènes de péréquation, car ce n'est pas en coulant des collectivités que l'on va favoriser les autres. J'ai deux, trois petits chiffres en matière de péréquation : les fameuses attributions de compensation qui ont donné lieu à des débats terribles à la Métropole. Regardez certains chiffres : aux Pennes Mirabeau - cela, je le dis de mémoire -, nous avons 6,5 M€. Vous avez des villes comme Berre-l'Étang : savez-vous combien ils ont, pour une ville de 15 000 habitants, d'attributions de compensation ? Presque 35 M€. Tant mieux pour eux, qu'ils en profitent, qu'ils fassent ce qu'ils veulent avec cet argent. Mais ce n'est pas normal. Et bien sûr qu'il faut ces mécanismes de péréquation. Je vous cite une autre ville : Vitrolles, 28 M€. Tant mieux pour eux. Mais bien entendu que l'équilibre est... On ne va pas rentrer dans le détail du pourquoi, on le sait, ce sont des calculs de fiscalité. Mais oui, Monsieur FUSONE, les mécanismes de péréquation, il les faut et je le défends. Donc je ne me sens pas pointé du doigt quand vous dites : « Amiel, il défend des mécanismes de péréquation. » Je défends des mécanismes de péréquation.

Quant aux élus démissionnaires, écoutez, on fait parler les gens qui ne sont pas là. N'hésitez pas à aller leur demander des témoignages pointant le mauvais travail des fonctionnaires, je me ferai un plaisir de les faire redescendre puisque, soi-disant, les marchés publics qui sont faits par les fonctionnaires, et vous le savez très bien, sont

suspects selon vous d'irrégularités. Voilà ce que je voulais dire, je vous redonne la parole ainsi qu'à Madame COCH et après nous concluons.

M. AMARO : Sur le sujet de l'urbanisme, car c'est aujourd'hui le sujet qui préoccupe le plus les Pennois. L'urbanisation massive qui impacte le quotidien, avec les embouteillages, la surpopulation, c'est le sujet principal qui impacte aujourd'hui la population. Monsieur le Maire, vous nous avez dit que nous sommes vulgaires. Depuis 2008, nous avons toujours évoqué le côté positif, architecturalement parlant, des logements sociaux sur la commune des Pennes Mirabeau. J'ai toujours pris l'exemple tout bête des six logements qui sont dans le lotissement où j'habite et qui sont d'un point de vue architectural magnifique. Par contre si, aujourd'hui, c'est être vulgaire que de dire que ce qui a été fait à l'entrée de la Gavotte, juste après le panneau de Marseille, est catastrophique architecturalement parlant, nous resterons vulgaires toutes les années prochaines. Si de dire que ce que vous avez autorisé derrière l'église de la Gavotte, autour de la Gavotte, est architecturalement catastrophique pour un secteur et un patrimoine comme celui-là, nous allons rester vulgaires pendant des années. Car quand les choses sont jolies et sont bien faites, nous l'avons toujours dit. Quand les choses sont structurellement catastrophiques pour la commune, visuellement horribles pour Les Pennes Mirabeau, nous ne cesserons jamais de le dire et, Monsieur le Maire, nous resterons vulgaires, si pour vous ceci est une vulgarité.

Et pour terminer sur le logement et l'urbanisation, je vous citerai juste le maire d'Allauch, que vous connaissez très bien, qui a été élu en 2020 et qui est arrivé après de longues années d'une ancienne majorité. Je vous cite les propos qu'il a tenus dans le journal *La Provence* le 22 janvier et qui prouvent aujourd'hui que c'est bien le maire qui dicte, soit le bon développement de sa commune, soit la sururbanisation massive de sa commune. Je cite Monsieur Lionel de CALA, maire d'Allauch élu en 2020 : « Le taux de permis de construire a baissé de 60 % depuis mon élection. De gros projets engagés seront remis en cause. » Pour quelle raison ? Car il a fait état sur sa commune, que les constructions, malheureusement, ont eu un impact alors que l'ancienne majorité n'avait pas fait évoluer les infrastructures. C'est ce que nous sommes en train de vivre aux Pennes Mirabeau. Et je vous donnerai un autre exemple, la mairie de Cabriès qui elle aussi a mis le pied sur le ballon concernant les constructions, qui a freiné considérablement le nombre de permis de construire en attendant que la commune connaisse une restructuration conséquente de ces infrastructures en vue de l'urbanisation à venir. In fine, vous avez raison, Monsieur le Maire, il faut du logement, mais il faut que les choses soient faites en amont. Je terminerai encore une fois par cela, ce qui est fait à la Gavotte, derrière l'église et à l'entrée, ce sont ces bâtiments qui sont vulgaires, ce n'est pas nous.

Mme COCH : Écoutez, j'ai l'honneur de passer d'effarouchée à vulgaire avec vous, ce doit être le phénomène du en même temps. Vous nous dites qu'on ne veut pas de logements sociaux, c'est toujours la même chose : vous caricaturez obligatoirement nos positions de façon très manichéenne, comme si nous voyions le monde en noir et blanc. C'est affligeant de voir ça ; ça c'est dit, je réponds à votre vulgarité. D'autre part, quand on vous disait que les logements sociaux qui sont de grande ampleur, effectivement, comme à la Gavotte, comme ce qui s'est passé à l'ancienne école Sainte Élisabeth : oui, cela, ce n'est pas quelque chose de correct pour Les Pennes Mirabeau, de façon architecturale bien entendu, mais aussi car notre ville n'est pas adaptée en termes d'infrastructures pour pouvoir les accueillir. Vous avez vu l'état de nos routes, la largeur de nos routes : ce n'est pas possible. Vous avez vu le nombre d'embouteillages qu'il y a tous les matins et tous les soirs : ce n'est pas possible. On parlait tout à l'heure de plan pluriannuel, mais cela en fait partie, car pour pouvoir évaluer les infrastructures nécessaires, que ce soit la revalorisation des logements qui sont déjà là ou la construction de nouveaux logements, il faut des infrastructures qui soient adaptées, il faut qu'elles soient effectuées avant les constructions. Tout simplement. Donc je ne pense pas qu'il s'agisse de vulgarité que de vous rappeler, tout simplement, ce que veulent les Pennois, et que les Pennois ont envie et ont le droit de vivre dans une ville qui leur ressemble. Merci.

Monsieur le Maire : Oui.

M. FUSONE : Deux points : vous avez toujours dit que vous soutenez l'Union européenne. Vous soutenez l'Union européenne ?

Monsieur le Maire : Je suis européen convaincu, oui. Comme vous, vous êtes russophile convaincu.

M. FUSONE : Non, non..

Monsieur le Maire : Oui, oui.

M. FUSONE : Sur l'Union européenne, nous sommes pour une Europe des Nations, ce n'est pas le même système politique. Et le prix de l'électricité, d'où vient-il ? Il vient de l'indexation de l'électricité sur le prix du gaz. Vous pouvez vous dire encore une fois de plus que maintenant vous avez changé, que vous êtes pour le nucléaire... Vous pouvez me laisser terminer ? On voit bien, une fois de plus, que vous êtes, par ricochet, responsable de l'augmentation du prix de l'électricité. Un deuxième point, vous prenez l'exemple de la ville de Berre-l'Étang. Berre-l'Étang, c'est le double de budget des Pennes Mirabeau : nous, c'est 45 M€, Berre-l'Étang, c'est 100 M€. Quel est le taux d'imposition à Berre-l'Étang ?

Monsieur le Maire : Mais bien évidemment. J'en ai parlé parfois avec des amis : allez vivre à Berre-l'Étang. Vous savez très bien pourquoi ce taux est quasi nul. Ils ont les avantages du pétrole, mais ils en ont surtout les gros inconvénients. Allez respirer à Berre-l'Étang.

M. FUSONE : Si je pouvais terminer. Vous ne voulez pas qu'on vous coupe la parole mais qu'est-ce que vous coupez la parole.

Monsieur le Maire : Vous me la coupez souvent, il faut bien que...

M. FUSONE : Non. La différence, certes, il y a évidemment les industries, mais 45 M€ de budget, 100 M€ de budget... Pour eux, c'est vrai que les impôts, de mémoire, étaient à 0,01 % car nous n'avons pas le droit de supprimer un impôt. Expliquez-moi pourquoi aux Pennes Mirabeau, au lieu d'être à 45 %, on devrait être techniquement à la moitié, à 22,5 %, puisque vous prenez l'exemple de Berre-l'Étang.

Monsieur le Maire : J'ai pris exprès l'exemple de Berre-l'Étang par rapport à l'attribution de la compensation due aux industries pétrolières. Je n'ai toujours pas eu, Madame COCH, d'éléments... L'écriture architecturale, nous pouvons en discuter. Par contre, le fait de faire des logements sociaux, j'attends toujours de votre part l'endroit où vous voulez faire des logements sociaux. Après, en fonction de l'architecte avec qui vous travaillerez, du bailleur social, vous direz : « on veut des toits comme ci ou on veut des façades comme ça ». Mais aujourd'hui, sauf erreur de ma part, vous avez toujours condamné les logements sociaux que j'ai faits, toujours.

Madame COCH : Pas les petits ensembles.

Monsieur le Maire : La preuve.

Madame COCH : Pas les petits ensembles.

Monsieur le Maire : Mais il n'y a que des petits ensembles.

Madame COCH : À l'école Sainte-Élisabeth, c'est un petit ensemble ?

Monsieur le Maire : Bien entendu.

Madame COCH : Oui, c'est un petit ensemble. Combien de logements ?



Monsieur le Maire : Entre Sainte-Élisabeth et ce qu'il doit y avoir devant, on arrive à, je crois, 60 logements en tout.

Madame COCH : Pour vous, c'est un petit ensemble ?

Monsieur le Maire : Mais bien évidemment, Madame.

Madame COCH : Non, ce n'est pas un petit ensemble.

Monsieur le Maire : Mais aucun bailleur social... Vous qui êtes dans le social, en plus.

Madame COCH : Je suis dans le social et peux vous dire que ce n'est pas un petit ensemble.

Monsieur le Maire : Aucun bailleur social, actuellement, ne vous fera des logements sociaux de 6 ou de 8.

Madame COCH : Si, il y a des projets qui vous ont été proposés dernièrement, il me semble d'ailleurs pas très loin.

Monsieur le Maire : Oui, mais attendez. Combien y en avait-il ?

Madame COCH : Nous n'avons pas eu les éléments mais il me semble que c'est 12 ou 13.

Monsieur le Maire : Il y en avait 63.

Madame COCH : Non. Il y en avait 63 et cela avait été raccourci en nombre de logements.

Monsieur le Maire : À la moitié, c'est exact. Mais il y en avait 63. Et le voisin, le procès Trama Verdé, qui lui n'a pas réussi à vendre son terrain, c'est lui qui a porté le fer. Pour le moment, c'est au Tribunal administratif. Ainsi, cette discussion sur les logements sociaux, on l'a, on l'aura. Je suis de ceux qui pensent que sociologiquement parlant, 50 % des habitants des Pennes Mirabeau sont éligibles au logement social. Il faut voir les gens que l'on reçoit qui sont dans des situations souvent difficiles et, malgré tout, on fait du logement social insuffisamment par rapport à la loi - ça c'est clair - mais suffisamment par rapport à la volonté politique. Et c'est en effet un choix politique.

Concernant le trafic, deux choses. On ne va pas raser des quartiers entiers pour faire des voiries et des rues ; premier point. Deuxième point, et j'ai demandé une étude d'ampleur pour vous répondre chiffres à l'appui, les deux tiers de la circulation aux Pennes Mirabeau, c'est de la circulation qui vient d'à côté, qui vient de Marseille, qui vient de Vitrolles. Que voulez-vous que je fasse ? Qu'on rétablisse l'octroi ? Je veux bien admettre qu'il y a des difficultés de circulation aux Pennes Mirabeau et à la Gavotte, mais ce n'est pas les quelques logements sociaux, ou pas sociaux d'ailleurs, qui aggravent ces choses-là. Quand j'ai vu les projets de Vitrolles - je ne suis pas en train d'attaquer mon collègue, le maire de Vitrolles, il fait ce qu'il veut. Je n'aime pas citer les autres villes comme vous le faites tant et quand je vois le nombre - non, ce n'est pas à vous que ça s'adresse - de logements prévus à Vitrolles, aux portes des Pennes, je suis autrement inquiet que les quelques projets de logement que nous avons actuellement.

Je crois avoir répondu. On ne fait pas de politique autrement que sur des réalités. On n'a pas baissé le service public, comme le rappelait Monsieur MUSSO. Nous n'avons pas augmenté l'endettement. On prévoit effectivement une augmentation des impôts d'origine mixte : l'État et la commune. Et nous continuons une politique résolue en matière énergétique. Une fois qu'on a dit ça, bien évidemment, on a tout dit. Ce soir, c'est un débat qui n'est pas soumis au vote. Je vais simplement mettre au vote le fait qu'on a participé à ce débat. Vous aurez l'occasion d'en repasser une seconde couche, MUSSO aussi, moi aussi, lors du vote du budget.

Vous actez le fait que nous avons eu le débat d'orientation budgétaire ? Oui. Merci.

***A l'issue d'un vote à main levée, il est pris acte de la tenue du débat à l'unanimité par le Conseil Municipal***

## **CAUSE ANIMALE**

### **11 - PARTENARIAT AVEC « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR LA STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS « ERRANTS »**

Mme REAU : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire. Il s'agit dans cette délibération de renouveler le partenariat que nous avons avec la Fondation « 30 millions d'amis » pour la stérilisation et l'identification des chats errants présents sur la ville. Vu la loi relative à la stérilisation des chats errants et leur identification sur une commune, il y a lieu de mettre en place un programme de gestion des chats errants sur la commune des Pennes Mirabeau. En effet, sans intervention, les chats prolifèrent de façon exponentielle. À partir d'un couple de chats, on peut savoir que, sur 4 ans, il peut y avoir 20 000 chats supplémentaires. Il est interdit actuellement d'euthanasier ces chats, nous devons les placer en fourrière. Donc le Conseil municipal avait approuvé l'année dernière, en date du 30 juin 2022, une convention avec la fondation « 30 millions d'amis ». Les actions entreprises dans ce cadre ayant été fructueuses, il est proposé de renouveler cette opération. La ville participera à hauteur de 50 % du coût de la prestation réalisée : 80 € pour la stérilisation d'un mâle, plus une identification par puce électronique ; 100 € pour la stérilisation d'une femelle avec identification par puce électronique ; 120 € pour la stérilisation d'une femelle qui serait gestante, plus l'identification par puce électronique. Ces tarifs, il faut savoir qu'il faut les couper en deux puisque nous finançons 50 %. Et pour l'année en cours, de 2023 jusqu'au 31 décembre, on en aurait besoin pour une quarantaine de chats pour un montant de 1 800 €.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions ? Des remarques ?

Mme SLISSA : Une remarque. Si on poursuit, c'est qu'on a eu un certain succès et qu'on a toujours beaucoup de chats dans tous les coins de la ville, car ils doivent trouver la ville très bien. Toujours est-il qu'ils se reproduisent et, si on ne fait pas attention, c'est un problème qui peut augmenter et surtout perdurer, et quelquefois avec une relative complicité de la population : « ces pauvres petites bêtes... » J'ai pu constater, nous avons pu constater, les élus étaient là, qu'il y a une certaine prise de conscience car il faut organiser la ville avec des personnes qui sont dites des mères nourricières - et je précise que les mères nourricières sont aussi des messieurs - et qui surveillent ces chats, s'occupent de les faire stériliser quand il faut et donc limitent la reproduction. C'est l'occasion aussi de dire que tu as bien travaillé, que c'est bien et qu'il faut continuer.

Monsieur le Maire : Merci.  
Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

Monsieur le Maire : Je m'associe à ces remerciements. La 12.

## **SPORTS**

### **12 - STAGE "OMNISPORTS" 2023**

M. TONARELLI : Bonsoir à tous. Il s'agit de l'organisation du stage multisport qui a lieu du 24 au 28 avril, en partenariat avec les associations de la ville. Ce stage permettra d'accueillir 110 personnes : 90 enfants de 7 à 12 ans, et 20 éducateurs sur les équipements sportifs de la ville. Il est proposé pour les 5 jours de fixer la participation à 65 € par enfant. Pour l'année 2023, ce tarif comprend la restauration et le transport sur site.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ? Oui.

Mme FIORILE REYNAUD : Je voulais savoir avec quelles associations avez-vous convenu ?

M. TONARELLI : Je peux vous donner celles de l'année dernière. Cette année, ce n'est pas encore finalisé.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui.

M. TONARELLI : Il y a eu L'amicale Des Pennes Mirabeau, le BMX, le handball, le tambourin et les Pennes Mirabeau Natation.

M. AMARO : Juste un point technique et organisationnel pour remercier Madame AUREILLE : c'est la première fois depuis 2008, puisque nous le demandons depuis 2008, que nous recevons l'agenda des manifestations sportives organisées par les associations sur la commune. Donc on y est arrivé. Merci beaucoup. Ça a pris quelques années, 15 ans, mais mieux vaut tard que jamais. En tout cas, nous sommes contents, enfin, d'accéder à cette demande.

M. TONARELLI : Comme quoi, il ne faut jamais désespérer.

M. AMARO : Exactement. La persévérance paye toujours, je peux vous assurer qu'on garde ça bien en tête.

Monsieur le Maire : Nous n'en doutons pas.  
Allez, on met aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **13 - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire : La création d'un emploi permanent au sein des services techniques qui concernent le patrimoine bâti. Question ? Remarque ? C'est un renouvellement au fait. Je mets aux voix.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 31**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE -COCH**

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

### **14 - SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE**

M. le Maire : Une subvention aux fonds arménien de France, compte tenu de la situation terrible dans laquelle se trouve aujourd'hui, plus encore que l'Arménie, l'Artsakh ou le Haut-Karabakh, puisque nous savons que l'Azerbaïdjan, dans une indifférence internationale assourdissante, provoque un véritable blocus des Artsakhiotes, qui subissent la faim et un certain nombre de violences diverses et variées qu'on peut assimiler à une véritable barbarie, telles que les Russes les pratiquent également en Ukraine. Et je n'ai aucune gêne à faire ce parallèle. Pour information, lundi, il y aura une conférence à laquelle participera Hovhannès GUEVORKIAN, qui est le représentant de l'Artsakh en France, c'est un ambassadeur mais qui n'en a pas le titre, Annie STEPANOW, qui est la présidente du fonds arménien, et moi-même qui, entre autres choses, étais ancien vice-président du groupe d'Amitié France Arménie. Et on aura l'occasion, en présence d'un journaliste, Monsieur

BADER qui s'est rendu sur place, de vous parler un peu de ce qui se passe et comment on voit la sortie de ces choses. Bien entendu, vous êtes cordialement invités. On propose donc une subvention justement au fonds arménien de France d'un montant de 2 000 €.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal :***

#### 15 – SUBVENTION À LA CROIX ROUGE

**M. le Maire** : De la même manière, la Turquie et la Syrie viennent d'être victimes d'un séisme catastrophique puisqu'on chiffre à plusieurs dizaines de milliers de morts et victimes. Nous avons, si vous en êtes d'accord, décidé d'attribuer une subvention à la même hauteur de 2 000 €, en passant cette fois par la Croix Rouge qui est déjà sur place sur les deux territoires, aussi bien la Turquie que la Syrie. Il y a des moments où la géopolitique doit se taire devant la hauteur des catastrophes.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal :***

**M. le Maire** : L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.

**Séance levée à 20h07**

**\*\*\*\*\***



**LE MAIRE  
Michel AMIEL**



**LE SECRÉTAIRE  
Romain AMARO**